



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,  
d'éducation  
et psychologues de l'Éducation nationale**

Caen, le 2 décembre 2020

**Affaire suivie par :**

**Véronique HEUDIER**

Cheffe de la DPE 1

Tél. 02 31 30 15 50

[dpe1-caen@ac-normandie.fr](mailto:dpe1-caen@ac-normandie.fr)

**Nadine BRETONNIER**

Cheffe de la DPE 2

Tél. 02 31 30 15 16

[dpe2-caen@ac-normandie.fr](mailto:dpe2-caen@ac-normandie.fr)

Rectorat de la région académique

Normandie

168, rue Caponière

14061 CAEN Cedex

**Mario DEMAZIERES**

Chef de la division des personnels enseignants,  
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs  
les inspecteurs d'académie, DASEN,  
DSDEN du Calvados, de la Manche et de l'Orne,  
les chefs des établissements  
d'enseignement public du second degré  
le président de l'université et les directeurs  
des établissements d'enseignement supérieur  
les directrices et directeurs de CIO  
les IA-IPR et I.E.N.  
le directeur du CNED  
les conseillers techniques et les chefs de division

**Objet :** Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premiers et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale - année 2021.

La note de service ministérielle du 13 novembre 2020 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels cités en objet a été publiée au bulletin officiel n° 10 du 16 novembre 2020.

Elle s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion qui déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique de mobilité du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de Sports.

Seuls les fonctionnaires titulaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ou des établissements publics qui en dépendent, peuvent déposer une demande de détachement sous certaines conditions rappelées dans la note de service susvisée.

Je vous informe que compte tenu des délais d'instructions des demandes avant envoi au ministère de l'éducation nationale, les candidats devront faire parvenir leur dossier à la division des personnels enseignants **pour le vendredi 5 mars 2021**, délai de rigueur.

Pour ce faire, ils rempliront le document figurant en annexe 2 de la note de service ministérielle et y joindront les pièces justificatives nécessaires à son instruction : CV + lettre de motivation + copie du diplôme requis + copie du dernier bulletin de salaire + dernier arrêté de promotion d'échelon.

En préalable du dépôt du dossier, j'invite les candidats à prendre l'attache de leur gestionnaire à la DPE et/ou de leur inspecteur afin de s'assurer que la demande de détachement est la voie la plus appropriée à leur situation pour accéder au corps sollicité, au regard des autres dispositifs de recrutement.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mario DEMAZIERES

## Accueil en détachement à la rentrée 2021

### 1. Conditions pour postuler :

- Etre **fonctionnaire titulaire de catégorie A** en position d'activité dans son corps d'origine (*les personnels en disponibilité doivent être réintégrés dans leurs fonctions ou leur corps d'origine avant d'être détachés dans un des corps d'accueil*).
- **Justifier des titres et diplômes requis** en application des statuts particuliers du corps d'accueil (voir le tableau Point 2.1 de la NS ministérielle) :
- ⇒ Pour les personnels enseignants :
  - licence pour l'accueil dans le corps des certifiés, EPS, PLP, (sauf disciplines professionnelles ; BAC+2 et 5 ans d'expérience)
  - master 2 ou équivalent pour l'accueil dans le corps des agrégés
- ⇒ Pour les personnels non enseignants : master 2 (sauf disciplines professionnelles ; BAC+2 et 5 ans d'expérience)
  - licence en psychologie + master de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures

### 2. Procédure de recrutement

- **Dossier de candidature** à compléter avec CV + lettre de motivation + copie du diplôme requis + dernier avis d'inspection ou rapport de l'entretien professionnel + copie du dernier bulletin de salaire + dernier arrêté de promotion d'échelon.

### ⇒ A adresser au plus tard pour le 5 mars 2021 au :

Rectorat de l'académie de Normandie- DPE site de Caen  
168, rue Caponière  
BP 46184  
14061 CAEN Cedex

- Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du recteur sont transmis au ministère de l'éducation nationale DGRH B2-3 pour le 2 avril 2021 au plus tard.

### 3. Accueil en détachement

- L'accueil en détachement est prononcé pour **un an**. Pendant cette période le personnel détaché est **affecté à titre provisoire** et bénéficie d'une formation et d'un accompagnement prévu par l'académie.
- L'agent détaché est rémunéré à l'échelon égal voire immédiatement supérieur à celui détenu dans son corps d'origine.

## Maintien, intégration, réintégration dans le corps d'origine

Procédure à l'issue d'une année de détachement :

Le personnel détaché adresse à la DPE un courrier afin de demander son maintien, son intégration ou sa réintégration dans son corps d'origine.

### ⇒ Au plus tard le 15 avril 2021 pour les détachements en cours en 2020-2021.

**En cas de demande d'intégration, l'agent devra participer obligatoirement au mouvement intra académique pour obtenir une affectation définitive.**

Le maintien en détachement et l'intégration sont prononcés par le ministre suite à l'avis favorable du recteur qui se fonde sur celui des corps d'inspection compétents selon le corps et la discipline d'accueil.

## Vos interlocuteurs :

**DPE 1**

*Professeurs de chaire supérieure, professeurs agrégés, professeurs certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'enseignement général de collèges, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale*

**Chef de bureau : Véronique Heudier**

**tél : 02 31 30 15 50**

**dpe1-caen@ac-normandie.fr**

**DPE 2**

*Professeurs de lycée professionnel, enseignants d'éducation physique et sportive. Professeurs certifiés et agrégés SII et technologie, et PEGC section XIII.*

**Chef de bureau : Nadine Bretonnier**

**tél : 02 31 30 15 16**

**dpe2-caen@ac-normandie.fr**